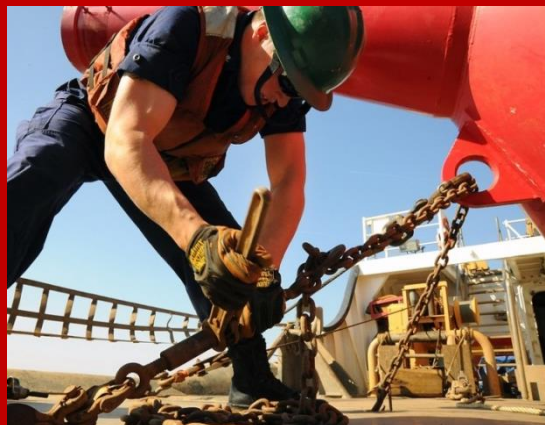


Travailleur isolé : échange d'expériences



Jeudi 13 juin 2019

17h00 – 19h00



Cremo SA

Salle de séminaire au 6^{ème} étage / bâtiment administratif
Rte de Moncor 6
1752 Villars-sur-Glâne

Secrétariat

p.a. Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg

Route du Jura 37B, Case postale 304, 1701 Fribourg

www.cees.ch – info@cees.ch

Tél - 026 347 12 38 – Fax - 026 347 12 39



CLUB
ENVIRONNEMENT
ÉNERGIE
SÉCURITÉ



Conférence organisée par la Commission
Sécurité

Thème

Lorsqu'une personne travaille seule, la probabilité qu'elle commette des erreurs de manipulation augmente, sans compter le risque de ne pas être secourue à temps en cas d'accidents ou de situations critiques. L'employeur doit prendre des mesures appropriées pour prévenir ces dangers. Quand considère-t-on qu'un travailleur est isolé ? Comment apprécier les dangers liés aux postes de travail isolés ? Quels travaux une personne seule a-t-elle ou n'a-t-elle pas le droit d'exécuter ? Comment surveiller les travailleurs isolés ?

Durant ce forum, nous aurons l'occasion d'aborder et d'échanger sur cette problématique qui touche de nombreuses entreprises.

Modérateur

Stéphane Giller, membre de la commission sécurité du CEES, inspecteur à la SUVA

Intervenants

Nicolas Corpataux
Responsable sécurité Hôpital fribourgeois

Christophe Schornoz
Expert dans les domaines de la protection des travailleurs isolés et de la radiocommunication chez MSG Solutions Sàrl.

Laurent Schwaller
Responsable sécurité, environnement, audits chez Gruyère Energie SA

Programme

17h00 Accueil et bienvenue,
présentation de l'entreprise Crema par Mme Isabelle Rime, responsable énergie, environnement et sécurité

17h15 Présentation théorique,
présentations de pratiques en entreprise et de solutions

18h05 Table ronde et échange
d'expériences

18h45 Echange d'expériences et apéritif

Coûts

Membres CEES / Invitation personnelle
Membre FFE/FBV

CHF 0.-

Non membres CEES

CHF 20.-

Intervenants

Nicolas Corpataux

Responsable sécurité HFR

Avec une activité continue 24h/24h et 7j/7j, le danger particulier « Personnes travaillant seules » selon l'annexe I de la directive MSST, concerne également l'HFR hôpital fribourgeois. De par ses professions diverses et variées, non seulement le fait de travailler seul mais également la notion de risque d'agression et/ou de violence doivent être pris en compte.



Christophe Schornoz

Expert dans les domaines de la protection des travailleurs isolés et de la radiocommunication.

Il y a 10ans, il décide de s'associer pour créer MSG Solutions Sàrl.

En continue formation, M. Schornoz a obtenu le diplôme de chef de ventes auprès de MPM à Lausanne et de spécialiste en santé et sécurité au travail CFST, suivi de la formation de spécialiste en protection incendie AEAI.



Laurent Schwaller

Responsable sécurité, environnement, audits
Gruyère Energie SA est une entreprise active dans divers domaines (distribution d'eau, électricité, chauffage à distance, multimédia), les collaborateurs sont amenés à travailler seuls, parfois sur plusieurs sites de production géographiquement dispersés. C'est pourquoi la problématique du travailleur isolé est un sujet important et compliqué.



Plan d'accès



En bus depuis la gare de Fribourg: ligne 2 direction Les Dailles, arrêt Belle-Croix, durée du trajet environ 10 minutes

En voiture : places de parc à disposition (devant l'administratif ou parking du personnel)

Remerciements



Nous remercions par avance **Crema SA** pour sa prise en charge de l'apéritif qui suivra cette manifestation.

www.cremo.ch

Prochaines manifestations du CEES

N'hésitez pas à consulter notre site internet pour connaître les prochaines manifestations du Club Environnement, Energie, Sécurité :

www.cees.ch

Organisation

*Afin de garantir votre participation, nous vous remercions par avance de nous retourner **le bulletin d'inscription** ou de vous **s'inscrire en ligne** sur notre site www.cees.ch jusqu'au **31 mai 2019**.*

Le CEES a été reconnu par la SSST (Société Suisse de Sécurité au Travail) comme membre pouvant organiser des activités de groupe d'échange d'expérience et permettant de délivrer des certificats de reconnaissance aux spécialistes MSST (Médecins et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail).

Une attestation d'une unité de formation sera délivrée en fin de séance aux participants.